

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
L'ÉTAT

Legs L'etis

5121
19. 3920-3921-39

[illegible]

Réponse

expédiée le 7 mars 1911

5121/16

Monsieur le Ministre

J'ai appris avec plaisir que M. Fétis avait été remboursé des droits de succession qu'à tort on lui avait fait payer Et cela m'a permis de tranquilliser M. de B. au sujet de la libéralité que j'espère de lui au profit de l'État

Depuis des années vous le savez je cherche à provoquer plus de générosité en faveur de nos musées et parfois même je prêche d'exemple C'est à ce point de vue que je me suis plus préoccupé de la question fiscale, mais il peut paraître indifférent qu'il ne soit pas exigé de droit ou que l'État s'en paie à lui-même Permettez-moi cependant d'ajouter que cette dernière opération peu logique en elle-même est de nature à causer des ennuis à l'État Voici que nous avons l'heureuse chance d'hériter en même temps des collections Vermersch et Weepoel et pour acquitter les droits il vous faudra demander un crédit élevé qui augmentera en apparence les dépenses publiques Je persiste à croire que comme cela existe déjà pour les donations l'État qui hérite devrait n'avoir pas à se

5121/15

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX - ARTS

Bruxelles, le 3 mars 1911.

N° 32731

Monsieur le Ministre,

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

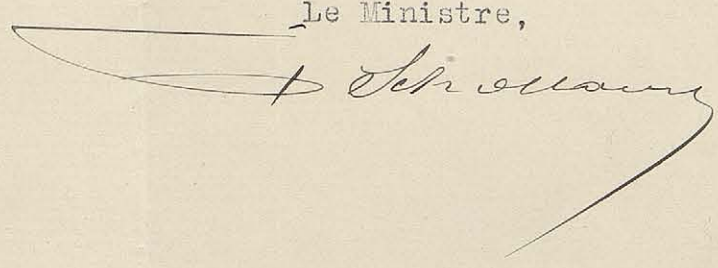
Selon le désir manifesté par vous, j'ai fait rechercher comment a été réglée, lors de l'acceptation, pour les Musées royaux, du legs Fétis, la question des droits fiscaux.

Le legs fut accepté par arrêté royal du 15 avril 1909. A la date du 21 mars 1910, mon Département apprit par une lettre de la Commission directrice que Mr. Fétis, fils, principal héritier, déclarait avoir payé une somme de 552 frs., pour droits de succession afférents au legs fait à l'Etat et en demandait le remboursement.

Mon Département, s'étant reconnu débiteur de cette somme, en fit opérer le remboursement à la date du 12 avril. Je ne pense pas qu'il y ait aucune question pendante relative à cette affaire.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre,



*Le envoyé
que cette
lettre son inter
dans les
archives*

A Monsieur Beernaert, Membre de la Chambre des Représentants,
Ministre d'Etat, 11, rue d'Arlon, E/V.

1910-7256. — G. Piquart.

MUSÉES ROYAUX

DE

Bruxelles le 4 avril 1910

19

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o

ANNEXE

Monsieur le Ministre

ANNOTATIONS DIVERSES

Comme suite à votre lettre du 29 mars écoulé

Rédacteur n^o 32731, nous avons l'honneur de vous faire parvenir
Signature le dûment signée par l'intéressé, la déclaration de paiement
Copié le en double ci-annexée, arrêtée à la somme de 552 frs.

Retour le Nous y joignons le récépissé qui a été déli-
Expédié le 6-4-10 vré par le receveur des droits de successions.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assu-
rance de notre haute considération

Pour la Commission directrice
Le Secrétaire Le Président

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation Monsieur le baron Descamps

Disponible Ministre des Sciences et des Arts

Chapitre N^o

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

5/21/13
4 Avril 1910

Monsieur le Président

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint
à la Commission Scientifique des Musées
Noyaux les pièces nécessaires pour le
paiement de la somme de fr. 552,
qui m'est due pour remboursement
des droits de succession, que j'ai payés
pour le legs fait par mon père
au Muséum.

Veuillez agréer, l'assurance de
mes sentiments de haute considération.

C. Héris.

MUSÉES ROYAUX

DE

Bruxelles, le

19

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N°

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 2.4.10

Monsieur

(Nous avons)
J'ai l'honneur de vous faire connaître
que l'administration des Beaux-Arts nous
transmet une déclaration de paiement en double,
arrêtée à la somme de 552 frs, en remboursement
des droits de succession payés sur le legs
fait à l'Etat par feu M. Edouard Fétis

Nous vous transmettons cette pièce ~~en~~
(joint de nous la)
que vous ~~la~~ signez - nous la renvoyez

dûment signée. Il y a lieu de joindre à
la déclaration le récépissé qui a été délivré par le receveur des droits de succession
Veuillez.....

le Secrétaire.
P. G.
le président

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

Chapitre N°

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N° 32731.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

2 ANNEXES

Bruxelles, le 29 mars 1910. 1910/.



Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 16 mars écoulé, n° 5121, j'ai
l'honneur de vous prier de vouloir bien me renvoyer, dûment signée
par l'intéressé, la déclaration de paiement double, ci-annexée, arrê-
tée à la somme de frs. 552 .", en remboursement des droits de succes-
sion payés sur le legs, fait à l'Etat, par feu M. Edouard Fétis.

Il y aura lieu de joindre à la déclaration le récépissé qui a
été délivré par le receveur des droits de successions.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:

Le Directeur général,

A la Commission directrice des Musées
royaux de Peinture et de Sculpture, à Bruxelles.

5123/10

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 16 - 3 - 1910

SECRÉTARIAT.

N°

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 19-3-10

Invocant la loi
Le P. D. a pris connaissance
des résolutions du 14 courant
de la lettre ci-jointe qui lui
a été adressée par M. Ch. Félis
et a décidé de vous faire mettre
cette ^{requête} ~~réclamation~~ en votre priant
~~de~~ d'y donner suite
Reçu
Le Sec - Le Président
T. J.

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
Disponibles	

Chapitre No

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponibles	

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 8.2.09

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre N^o

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

Bruxelles, le 8.2.09 1909

Cher Monsieur

J'en ai pas manqué de signaler
à la Commission Directrice

les questions dont vous m'entretenez
dans votre note du 3 courant.

La Commission n'a pas qualité
pour intervenir. Mais votre

Président m'a dit qu'il
avait écrit au ministre

Compétent. Recevez Cher Monsieur

l'assurance de mes meilleurs

saluts

Le Secrétaire

P. J.

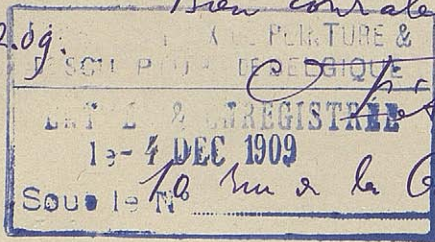
5121/8

Cher Monsieur, j'ai écrit, il y a
environ trois semaines, au président
de la Commission du Musée pour lui
demander à qui je devais réclamer une
somme de cinq cents et des francs, que le
receveur des droits de succession m'a fait
à payer pour les legs faits par mon père
au Musée. À qui dois-je m'adresser pour
reprendre dans cette affaire? En qualité d'ancien
ministre des finances, votre président doit être

à même de le savoir, je suppose. J'en ai
eu un, aucun réponse. Le vous en
oblige ni vous n'avez, à votre prochain
séance, rappeler la question.

Bien cordialement

3.12.09.



10 rue de la Croix. Lelley

5/21

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 3 mai 1909.

N° 32731.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Messieurs,

~~ANNEXE~~

SOMMAIRE :

Comme suite à votre lettre du 16 mars 1909, N° 5121, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu d'une disposition royale du 15 avril 1909 le legs fait à l'Etat par feu M. Ed. Fétis est accepté.

Vous voudrez bien porter à l'inventaire des collections du Musée les portraits dont il se compose et assurer le placement de ces peintures dans les galeries.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,



A la Commission directrice

des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, à

BRUXELLES.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 24 - 3 - 1909

SECRÉTARIAT.
No 5121.
ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur *MF*
Signature le 29
Copié le 29 } 3.09.
Retour le 31
Expédié le 31

Monseigneur le Ministre
En réponse à votre lettre du
- - - - - nous avons l'honneur
de vous renvoyer sous le pli
les pièces relatives aux
Folios qui se trouvaient
annexées à votre communication
du 20 février dernier

Re - - - - -

Le Secrétaire.
MF

Le Président
9

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Chapitre No

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

5121/5

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 25 mars 1909.



N° 32731.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Messieurs,

~~ANNEXE~~

En suite de votre lettre du 16 mars 1909, N° 5121, je vous prie de me renvoyer, sans retard, les pièces qui se trouvaient annexées à ma communication du 20 février dernier, concernant le legs fait à l'Etat par feu M. Ed. Fétis.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,

A la Commission directrice
des Musées royaux de peinture et de sculpture, à

BRUXELLES.

5121/4

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o 5121

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur *FS*
Signature le 16-3
Copié le 16-3 }
Retour le 17-3 }
Expédié le 17-3 }

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Chapitre No

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Bruxelles, le 16 - 3 - 1909

Monsieur le Président

J'ai eu l'honneur de vous adresser
le 22 février ^{n^o 32731} ~~deux~~ nos
avons l'honneur de vous
faire connaître que votre
Collège dans sa séance du
lundi 15 courant a accepté
à l'unanimité de vous
lui en fait par feu
~~président~~ M. Edouard Fétis.
En son vivant président
de la Commission directrice
des Musées Royaux de Belgique

Veuillez etc.

Le ^{secr.} ~~président~~ Le ^{prés.} ~~secr.~~
T. G.

A. M. - baron Desvamps

5124/3

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

No. 5121.

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur F.G.

Signature le 16

Copié le 16 } 3-09

Retour le 17

Expédié le 17

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre No

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

Bruxelles, le 16 - 3 - 1909

Monsieur

Eue l'honneur de vous adresser les
Commissions des brues à l'unanimité
militaire accepté avec reconnaissance
le legs qui lui s'en est fait par
son frère de l'Etat - l'Université
Féris et d'un. Notre Collège
a fait connaissance avec une
véritable ^{amitié} ~~grande~~ ^{bonne} ~~bonne~~
des sentiments concernant ce legs.
Les Comm Directeurs ~~me~~ adresser
l'expression à la famille de son
regretti frère de ses sentiments
de ~~sympathie~~ ^{sympathie} et ^{bonnes} ~~bonnes~~
fruits d'après honneur d'amerant
de notre considération la
plus distinguée -

de Fédret.

Le président

F.G.

Monsieur Ch. Féris
10 rue de la Croix

~~Leopoldin~~

23. 2. 09.^{5121/2}

Cher Monsieur, à vous
pourrai-je faire enlever les
tableaux demain matin
mercredi vers 10 h. et
les porter chez le mien.

Pour vos photographies
je vous prie un peu, s'il en
a un certain de porter
probablement, tous les tableaux
iront chez Le Roy sur du
Ciel.

Veuillez vous en faire l'obligation
de rechercher s'il n'est pas

Je t'en de prieres des a
mon père pour les nées
de Marie?

Merci d'avance a bien
cordialement

C. P. P.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N° 32731

N. B — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXES

Bruxelles, le 20 février

1909.



Messieurs ,

J'ai l'honneur de vous adresser en communication,
les pièces ci-jointes, concernant un legs fait à l'Etat, par
feu M.E.Fétis, en son vivant président de votre Commission.

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaî-
tre votre sentiment au sujet de l'acceptation éventuelle de
ce legs.

Agréez, Messieurs , l'assurance de ma considération
distinguée.

Le MINISTRE ,

A la Commission directrice des Musées royaux
de peinture et de sculpture à BRUXELLES.